



**Comité
Laïcité
République
MARNE**

*La laïcité
n'est pas une opinion,
c'est la liberté d'en avoir une*

Président : Jean-Paul ANGERS
Secrétaire : Olivier GARDA
Trésorière : Johanna HENRION-LATCHE

CONTACT : clrmarne51100@gmail.com

Déclaration CLR Marne

Le 21 septembre 2023,

I. CADRE GÉNÉRAL DU CLR

Pourquoi la création d'un Comité Laïcité République Marne ?

Qu'est-ce que le Comité Laïcité République ?

Le Comité Laïcité République est une association qui promeut la laïcité et sa défense dans le débat public. Fondé en 1991 à la suite de l'affaire des foulards de Creil de 1989, il regroupe différentes personnalités comme Elisabeth Badinter, Régis Debray, Catherine Kintzler...

Dans les institutions, dans la Cité, face à la diversité des situations auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés, tel un effort de pédagogie sans cesse renouvelé, il nous importe de reposer la définition, de circonscrire le concept, de réaffirmer le principe.

Ainsi, entendons-nous sur ce que nous entendons par laïcité. Nous nous basons sur la définition d'Henri-Pena-Ruiz : le mot laïcité dans son étymologie, de laos, fait référence à l'unité indivisible du peuple, considérée comme référence fondatrice des règles qui organisent la vie commune. Trois exigences indissociables donnent sa force intégratrice à la laïcité : la liberté de conscience (dont la liberté religieuse n'est qu'une version particulière), l'égalité des droits et le primat de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'État ! La liberté de conscience est entendue comme la faculté d'exercer pleinement sa capacité personnelle de jugement, en dehors de toute vérité révélée ; l'égalité des droits, quant à elle protège, contre la différenciation revendiquée des identitaires ; l'intérêt général comme raison exclusive de la loi commune permet de contrer les revendications communautaires et tous les séparatismes, en réservant la sphère publique commune à tous, par-delà les différences. La laïcité est ainsi ce cadre qui permet de tourner le dos aux régimes discriminatoires, comme ceux qui privilégient les systèmes de religion officielle, ou comme ceux qui interdisent les religions ou comme les régimes concordataires.

Mais avant la laïcité de 1905, existait le substantif, « laïque », comme le droit laïque, l'école laïque... C'est ainsi que nous retrouvons chez Ferdinand Buisson dans son dictionnaire de pédagogie la nécessité du substantif pour désigner l'aboutissement idéal d'un processus de laïcisation permettant d'affranchir l'État de l'église, l'église de l'État, après avoir affranchi l'école de l'église.

Le substantif désigne ce qui est laïque, ce qui est affranchi de toute tutelle morale, spirituelle, dogmatique, et principalement, de toute tutelle religieuse ! S'affranchir, pour pouvoir s'émanciper. Ainsi est la règle.

La laïcité, s'affichant en premier lieu comme un principe de droit politique, est un principe intangible !

Un principe, cause première et absolue par définition, est substantiel : à ce titre, il ne se qualifie pas. La laïcité ne peut donc être adjectivée, tout comme elle ne supporte aucune qualification. Elle n'est ni inclusive ni exclusive. Elle fut une idée, devenue un esprit qui s'est traduit en concept puis en principe pour devenir une loi.

Comme principe, la laïcité est le fruit de la séparation des Églises et de l'État, de la vérité recherchée des hommes contre la vérité révélée. Elle est un aboutissement sans cesse inachevé d'un lent, long et violent processus de laïcisation des institutions et des citoyens permettant, dans l'esprit des Lumières dont nous nous revendiquons, de rejeter toutes les croyances qui entravent la science, de privilégier l'humaine expérimentation contre les superstitions.

La laïcité est un principe, mais elle est aussi un concept. Du latin *cum sapio*, qui signifie saisir ensemble, ce concept est associé à un mot porteur de sens, à un objet porteur de caractéristiques spécifiques, comme outil pour le penser ensemble. Le concept est issu de la pensée raisonnable, consécutivement à un travail d'analyse et de clarification, afin de devenir un élément stable, le plus objectif possible. Comment parler de la laïcité si nous n'évoquons pas sa genèse, son histoire, son épistémologie française, dans un contexte marqué par les guerres de religion depuis le baptême de Clovis en passant par la Révolution française qui marque une première étape de laïcisation de la France, en passant par la loi de Séparation dite de compromis de 1905, relancé en 1946 par les nouveaux défis de la laïcité, notamment celle d'instaurer comme en 1984 un système éducatif laïque et unifié par l'absorption de l'enseignement privé confessionnel, en passant par les atteintes au principe dans les institutions comme en 1989 par l'affaire du voile qui débouche sur la loi de 2004, et bien entendu, pour arriver aux atteintes dorénavant sans précédent de l'école et de ses professeurs par l'islam politique, telle une déclaration de guerre face à laquelle nous nous organisons ! Les religions ont toujours eu pour objectif de faire flancher nos lois laïques et leurs applications, nous savions faire face ! Mais les atteintes de ces dernières années nous obligent à réinventer nos diagnostics, à nous armer plus efficacement et surtout, à être plus nombreux.

Au cours de ces dernières, l'enjeu pour les fossoyeurs de la laïcité fut de taille et ses outils stratégiques, efficaces. En voulant faire passer la loi d'apaisement pour une loi inclusive des religions dans les espaces de l'État, nous avons vu passer autant de théories dévoyées de la laïcité que d'interprétations renversées de sa définition. La laïcité n'est pas un outil au service des religions. Si la laïcité, *in fine*, permet aux individus de vivre ensemble, ce n'est pas son objectif premier. Ce à quoi elle se destine et ce pour quoi nous la défendons consistent en son existence première : celle d'un bouclier de défense contre l'intrusion des religions, sectes, dogmes et croyances dans les maisons de la science et de la raison, et celle de rempart contre les religions particulièrement intrusives, agressives...

Nommer ses adversaires, en ces temps troublés où nos alliés d'hier deviennent nos adversaires, et où nos adversaires d'hier deviennent nos alliés pour citer le président du CLR, Gilbert Abergel, où des groupes militants et religieux se forment pour devenir même nos ennemis, requiert une ligne explicite et des principes intangibles du Comité Laïcité République :

Résolument républicains, nous refusons à ce titre toute promotion du communautarisme, toute manifestation même implicite du racisme, toute primauté des revendications identitaires, au détriment du commun, toute manifestation, y compris sous-entendue, culturelle et politique, de l'antisémitisme, et toutes formes de rejet qui seraient liés à des manifestations de discriminations.

Ces déclarations de principes, très détaillées que vous retrouverez sur la page du site CLR national, rappellent ô combien nous nous inscrivons dans une histoire, dans une filiation qui est celle des Lumières, visant la construction d'un édifice indispensable de la paix civile et de l'unité de la Nation.

Nous ne transigeons pas avec ceux qui nous conduisent dans les impasses de la tenaille identitaires.

Attaché à la liberté, à l'égalité devant la loi et à la construction de la fraternité par ce qui rassemble et non par ce qui différencie ou divise, le CLR combat toute action, philosophie, dogme, théories ou systèmes de pensée qui tendent à communautariser et à rejeter l'universalité de l'humaine condition au profit des discours et narratifs diviseurs. Et l'actualité en France, en Europe et au-delà, qui expose la montée des banalisations du racisme, de l'antisémitisme, les offensives des néo-cléricismes qui nous imposent leur tutelle moralisatrice, l'offensive des intégrismes marqués par le sectarisme, les atteintes contre la recherche et le progrès, la guerre idéologique conduite contre et dans l'école de la république par des réformateurs qui tendent à dévoyer la laïcité et nos principes, les savoirs d'enseignement, d'instruction et d'éducation, en prenant en otage les enfants de la Nation, traduisant par-là la mise en cause des idéaux de la Révolution française, nous obligent à réagir ! Et face à l'aggravation des inégalités économiques et sociales, le contexte tout entier porte en lui le germe de la désagrégation sociale et civique de la république.

Au Comité Laïcité République, vous êtes dans la République des Citoyens libres, conscients des dérives et des récupérations de nos principes et valeurs pour les retourner contre eux-mêmes, désireux de venir penser ensemble ce qui, initialement, nous semble indispensable pour améliorer les conditions d'équilibre de la Nation. Nous sommes ici pour débusquer ces dérives qui ne sont que des outils de promotion du communautarisme contre l'idée de citoyenneté et d'unification de la Nation, que seule permet la laïcité ! Nous sommes ici pour proposer des actions d'intervention, de formation, d'accompagnement des collectifs contre ce qui endommage notre unité et l'indivisibilité de la Nation.

II. POURQUOI LE CLR MARNE ?

Alors, pourquoi le CLR Marne ?

Depuis sa création, le CLR intervient dans le débat public et dans les médias tout en alertant sur ce qu'il considère comme étant des manquants ou des atteintes au principe de laïcité et de laïcisation des institutions. Il exerce une veille quotidienne, et diffuse ses idées et analyses dans des quotidiens ou sur son site au sein d'une revue de presse. Par extension, il organise des débats, des colloques sur le concept de laïcité dans son cheminement et ses applications actualisées dans des contextes sans cesse renouvelés : après l'école, n'oublions pas qu'actuellement, le sport est concerné, les entreprises, la santé, l'hôpital, le secteur social et associatif... et d'autres viendront !

Force de propositions, le CLR est régulièrement auditionné par les commissions des Assemblées, par diverses actrices issues de la société civile et du monde professionnel :

- **Pour agir au cœur du territoire ;**
- **Pour défendre nos principes constitutionnels ;**
- **Pour enseigner et transmettre notre histoire et les choix de paix qui en ont découlé ;**
- **Pour éduquer et accompagner les jeunes générations à l'appréhension de la laïcité bien comprise, bienveillante et exigeante ;**
- **Pour combattre les fanatismes, les intégrismes, l'intolérance, l'irrespect ;**
- **Pour construire des diagnostics et proposer des solutions communes ;**

Les points forts du CLR Marne :

Le CLR Marne s'est distingué par les entrées novatrices et les terrains qu'il entend investiguer à partir des compétences et des expériences de son président et des membres de son bureau. Sont déjà ainsi constituées :

- Commission entreprises, politiques, secteur privé, agricole, viticole : Président, Jean Paul Angers ;
- Commission entreprises, politiques, secteur santé, hôpitaux : Olivier Garda
- Commission école, collège, lycée, université, éducations populaires et associatives, foyers de jeunes primo-arrivants, foyers de l'enfance, SNU: Henrion-Latché Johanna

D'autres commissions sont en attentes de création. Elles attendent vos idées et votre investissement

III. NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL

Nous vous proposons :

1. → De Nous former :

Comprendre, s'informer, échanger, afin d'agir et non de surréagir, requiert la formation des membres du CLR à la formation des cadres dispensée sous forme de webinaires nationaux :

- Participer aux séminaires et aux webinaires de formation du CLR national pour actualiser nos connaissances ;
- Échanger avec les experts, les spécialistes de domaines disciplinaires ou professionnels ciblés pour cerner les enjeux des nouvelles atteintes à la laïcité ;
- Participer aux réunions nationales du CLR ;
- Participer à l'organisation de la journée de la remise des prix de la laïcité du CLR

2. → Contribuer, échanger, écrire

- Réunion physique des membres du CLR Marne 4 fois par an dans un café pour échanger autour de l'actualité sur la laïcité et les valeurs de la République
- Contribution spontanée de chacun de membres du CLR Marne par écrit pour apporter des arguments aux notes de synthèse déposées sur le site du CLR national (transmission par mail sur l'adresse courriel du CLR Marne)
- Intervention dans la presse, les médias, etc.

3. → Intervenir, former, agir : Nous nous proposons d'être

- Interlocuteurs des entreprises, des collectivités, des institutions, des politiques pour écouter et accompagner sur les situations problèmes, sur les atteintes repérées ou sur les nouveaux phénomènes d'infiltration du religieux dans les espaces collectifs
- Légitimes pour questionner nos politiques, pour interroger nos élus sur les atteintes ou dévoilements du principe de laïcité et des valeurs et principes de la République dans les institutions et dans la Cité
- Présents pour collaborer aux événements, à toute manifestation concernant les valeurs de la république et la promotion de la laïcité sur le territoire marnais et plus largement, sur le Grand Est.